

Vade Mecum

Préambule

L'ensemble de la Communauté de l'I.L.C. St-François a contribué à la rédaction de ce Vade-Mecum. Il s'adresse à chaque élève inscrit dans notre établissement ; dans cette optique, il est exprimé à la 2^e personne du singulier.

Un Vade-mecum, pour quoi faire ?

Pour indiquer, ou rappeler, quelques lignes de vie qui nous permettront de vivre ensemble, dans l'harmonie, dans la joie, dans la bonne humeur.

Ceci bien sûr concerne la **vie dans l'établissement**, mais également **hors de celui-ci**, comme par exemple lorsque tu te trouves à l'arrêt de bus ou dans le bus, ainsi que lors de toute activité organisée par l'école. (visites, etc.)

Vivre ensemble ne doit pas se résoudre à une attitude de tolérance aimable et polie. Il faut aller plus loin et apprendre:

- 1. A se porter les uns les autres par l'entraide;**
- 2. A se porter soi-même par le travail;**
- 3. A se comporter par respect de soi-même dans le respect d'autrui.**

● Horaire des cours

Heure	Début à	1 ^e degré	2 ^e et 3
1	8h35	Cours	Cours
2	9h25	Cours	Cours
10h15		Récréation	Récréation
3	10h30	Cours	Cours
4	11h20	Cours	Cours
5	12h10	Temps de midi	Cours
6	12h55	Cours	Temps de midi
7	13h45	Cours	Cours
14h30		Récréation	Récréation
8	14h40	Cours	Cours
9	15h25	Cours	Cours
16h15		Fin des cours	Fin des cours

- **Les rangs**

Dès la 1^{re} sonnerie, tu te rendras à l'emplacement prévu pour la formation du rang des élèves de ta classe et tu y attendras ton professeur.

Toutefois, les professeurs peuvent convenir d'un autre lieu de rassemblement pour certains cours (activités complémentaires, etc.) ou pour des raisons exceptionnelles.

Les élèves qui ont éducation physique attendent leur professeur au-dessus de l'escalier.

On n'entre pas en classe sans son professeur !

- **Un professeur est absent**

C'était prévu

Si tu ne possèdes pas de carte de sortie, tu te présentes à l'école normalement et tu te rends à l'étude. Les 6^e peuvent se rendre dans leur local (mais pas ailleurs).

Si tu possèdes une carte orange, tu peux arriver plus tard et quitter plus tôt sur simple présentation de ta carte. Attention, ceci ne vaut pas pour les heures de "fourche".

Si tu possèdes une carte bleue ou verte, tu peux arriver plus tard et quitter plus tôt dans les cas suivants:

1. C'est dans l'horaire normal;
2. Le professeur avait prévu son absence ; cela aura été indiqué préalablement dans ton journal et signé par tes parents (page des autorisations exceptionnelles).

Dans tous les cas, dès ton arrivée, tu te rends à l'accueil afin que ta présence soit notée au registre.

La journée, tu te rends sans tarder à l'étude ou dans un autre local prévu par l'éducateur. Tu ne restes en classe sous aucun prétexte. Si aucun autre local n'est prévu, tu resteras dans la cour de "la ferme" ou à la bibliothèque.

Des cas exceptionnels pourront être appréciés par la direction ou son représentant.

Ce n'était pas prévu

Si 10 minutes après la sonnerie ton professeur n'est pas arrivé, un élève du groupe (par exemple le délégué de classe) va le signaler à un éducateur qui prendra une décision.

En fin de journée, si tu possèdes une carte orange ou une carte verte, tu pourras rentrer chez toi.

- **Tu n'es pas à l'horizon**

Si tu n'as pas cours à la 1^{ère} heure, tu viens à l'école et tu ne traînes pas à Ouffet.

Responsabilité

Le matin, lorsque tu arrives à Ouffet, il t'est demandé d'entrer directement dans l'enceinte de l'école. Nous déclinons toute responsabilité dans le cas où ton comportement causerait un préjudice quelconque à autrui en-dehors de l'école avant le début des cours ou si tu es autorisé à sortir pendant le temps de midi ou les heures de fourche.

Un retard?

Quelle que soit l'heure de ton arrivée en retard, tu te présentes toujours à l'accueil. L'éducateur te remettra un admittatur que tu présenteras à ton professeur. Tu ne peux rentrer en classe sans cet admittatur (dans ton journal de classe).

Si tes retards se répètent sans raison valable, tu seras sanctionné. Après quatre retards non justifiés, ta carte de sortie te sera retirée.

Entre deux cours, tu as maximum 5 minutes pour changer de local.

Une absence?

Dans chaque cas, un coup de téléphone signalant ton absence est souhaité.

Les seuls motifs d'absence réputés légitimes sont:

1. Ta maladie;
2. Une maladie grave ou contagieuse dans ta famille;
3. Un empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, une autre circonstance exceptionnelle, à apprécier par la direction et l'inspection scolaire.

De plus, pour toute absence:

1. **D'un demi à trois jours:** un mot écrit, daté et signé de tes parents (ou de la personne responsable de toi) est nécessaire. Il faut utiliser les feuillets du journal de classe. A partir de la 6^e absence inférieure à trois jours, tes absences seront sujettes à l'analyse et à l'appréciation de la direction. Cependant, les absences admises par la direction ne peuvent excéder 12 demi-journées. Au-delà, tu seras convoqué par la direction.
2. **De plus de trois jours:** un certificat médical est nécessaire.

Si tu es absent le jour d'une interrogation, tu devras la refaire dès que possible, en accord avec le professeur. Toutefois, certains professeurs peuvent t'en dispenser, suivant les circonstances. **Tiens-toi toujours au courant!** Le même principe est d'application pour les devoirs. Et pour les cours, n'oublie pas que c'est toujours à toi à te remettre en ordre dès que tu reviens à l'école.

Dans tous les cas, les mots d'excuse et les certificats doivent nous parvenir dès ton retour. Ils ne seront plus acceptés au-delà d'une semaine après ton retour.

Si tu "brosses" un cours, tu seras convoqué par la direction ou son représentant.

• **Une obligation impérieuse?**

Si tu dois partir avant la fin des cours, tu déposes à l'accueil, en arrivant le matin, un mot de tes parents. L'éducateur y apposera son visa. Ceci doit rester exceptionnel!

Ton professeur doit également être prévenu.

• **Santé**

Si tu rencontres un problème de santé, tu t'adresses à l'accueil où tu seras pris en charge. En aucun cas tu ne contactes directement ta famille pour quitter l'école!

- **La fin des cours**

Un spectacle théâtral, une activité sportive, etc., peuvent se prolonger au-delà de l'horaire habituel des cours.

De toute manière, chaque jour, tu attends l'autorisation du professeur pour quitter la classe, tu jettes tes déchets à la poubelle, tu retournes ta chaise sur ton banc.

Tu veilles à la propreté de ta classe, tu respectes le rôle de charges.

- **Une exclusion du cours**

Si tu es exclu d'un cours, tu te présentes avec ton journal de classe auprès du préfet de discipline ou d'un éducateur. Celui-ci te donnera deux notes disciplinaires. Tu te rendras ensuite à la salle d'étude. Le professeur qui t'a renvoyé vérifiera si tu t'es bien présenté au bureau des éducateurs.

- **Salle d'étude**

L'étude est un lieu de travail. Tu t'y tiendras calme et silencieux. Tu ne quittes pas ta place sans l'autorisation du surveillant. Comme pour tous les autres locaux, tu y veilleras à la propreté. Tu n'y prendras donc aucune nourriture ni boisson. L'utilisation d'ipod, MP3, gsm, etc. y est aussi règlementée !

- **Le temps de midi**

Le temps de midi se passe toujours à l'école, sauf pour les élèves de 5^e et 6^e ou pour les élèves qui rentrent en famille. La carte de sortie te sera toujours réclamée pour quitter l'école.

- **Les repas**

Le temps de midi, sans aucune exception, commence à 12 h 10 ou à 12 h 55. Chacun se rend au réfectoire. Les 6^e peuvent dîner dans leur local. Les frites se mangent au réfectoire uniquement. Il te sera demandé de participer régulièrement au service de charge.

- **Une fortune?**

Nous te déconseillons vivement de venir à l'école avec des sommes importantes. Néanmoins, si tu n'as pas le choix, tu peux déposer au bureau une enveloppe fermée, avec ton nom et ta classe indiqués dessus.

- **Objet égaré ou trouvé**

Tu t'adresses au bureau ou à l'accueil. C'est là que l'on rapporte tout ce que l'on trouve à l'école. Des vêtements ou des objets marqués à ton nom faciliteront bien évidemment la tâche.

Ne laisse rien traîner dans les lieux communs. Pendant le cours d'éducation physique, tu peux confier tes éventuels objets de valeur au professeur concerné.

Si tu as cours dans un autre local que le tien (sport par exemple), range tes affaires dans ton sac et laisse-le dans le fond de la classe. D'autres élèves peuvent avoir cours dans ton local.

Evite de venir à l'école avec des objets ou des vêtements de valeur ou de marque.

Aucune assurance ne couvre la perte, le vol ou la dégradation d'objets!

- **Téléphone**

Tu peux téléphoner à l'accueil pendant les récréations et le temps de midi uniquement. Pour rappel : l'usage du gsm (même sms) n'est pas autorisé durant les heures de cours.

- **De la tenue vestimentaire**

On s'en tiendra à une tenue correcte et de circonstance. Une casquette, par exemple, s'enlève toujours dès que tu rentres dans une classe.

- **Les petites amies et les petits amis**

On observera un comportement correct. On évite l'exhibitionnisme. Rien de tel qu'une attitude discrète.

- **Propreté**

Que ce soit dans la cour, en classe ou au réfectoire, tu veilleras à mettre tes déchets à la poubelle, en respectant le tri sélectif.

De plus, pour le papier, des poubelles spéciales se trouvent dans chaque classe. Mets-y le papier à recycler, sans le chiffonner. Respecte toujours les locaux!

- **Quelques petites choses indésirables :**

Ceci est une question de tenue, de savoir-vivre et de confiance : tu pourras être sanctionné en cas de non respect de ces règles simples.

- Tu es prié de tenir un vocabulaire correct.
- Il est interdit de cracher.
- Le chewing-gum n'est pas autorisé pendant les heures de cours ou d'étude.
- L'utilisation des MP3, GSMs, etc., n'est pas autorisée pendant les heures de cours.
- Il est interdit d'être en possession de marqueurs indélébiles, de tipp-ex liquide ou de cutters.
- Il t'est formellement interdit de détenir des clés qui te permettent d'ouvrir les locaux de l'école.
- L'usage de ballons en cuir n'est pas autorisé dans la cour de récréation.
- Toute dégradation sera facturée à tes parents (et tu seras sanctionné).

Pour rappel: L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol! Aucune assurance ne couvre la perte, le vol ou la dégradation d'objets! (même pour les objets confiés aux professeurs de gym)

- **Consommations diverses**

- Nous te rappelons que la cigarette est nocive et que le mieux est de ne pas fumer. Il est strictement interdit de fumer dans l'école (directive ministérielle).
- Nous déconseillons vivement la consommation de boissons dites « énergisantes » tant à l'intérieur de l'établissement que lors des activités extérieures organisées par l'école.

• **Droit à l'image**

- Il est strictement interdit de prendre des photos ou de filmer dans l'enceinte de l'école sans accord préalable de la direction sous peine de sanctions graves pouvant aller jusqu'à la l'exclusion ou la non-réinscription.
- La diffusion de supports électroniques (photos, films, enregistrements) sur internet (ex: Facebook) est toujours soumise à l'accord préalable des personnes concernées.
- Par ailleurs, notre école se réserve le droit d'utiliser l'image et l'enregistrement des élèves lors d'activités scolaires et parascolaires quel que soit le mode de diffusion utilisé (supports papier, DVD, CD rom, site internet de l'école, ...). Il vous est bien entendu possible de vous opposer à cette utilisation, en le mentionnant par écrit, à l'attention de la Direction de l'école.

• **Sanctions**

En fonction de la gravité des faits, ou de leur répétition, une sanction sera prise: note au journal de classe, travail supplémentaire, retenue, exclusion temporaire, exclusion définitive. Dans ce dernier cas, seule la direction pourra la prononcer.

Sache toutefois que tu peux être renvoyé définitivement dans les cas suivants:

1. Coups et blessures volontaires, dans l'enceinte de l'établissement ou hors de celui-ci;
2. L'introduction dans l'enceinte de l'établissement ou dans son voisinage d'une arme, d'instruments ou d'objets dangereux pour la sécurité, de matières ou substances dangereuses;
3. L'introduction ou la détention dans l'enceinte de l'établissement ou dans son voisinage de drogues;
4. L'extorsion, à l'aide de violences ou de menaces, de fonds, valeurs, objets, promesses d'une tierce personne, dans l'enceinte de l'établissement ou hors de celui-ci;
5. Le fait d'exercer de manière volontaire et répétée sur autrui, une pression psychologique insupportable, par insultes, injures, calomnies ou diffamation.

Ces faits n'entraînent pas systématiquement l'exclusion. La direction appréciera en fonction d'une situation particulière si l'exclusion se justifie.

• **Journal de classe**

Il doit être tenu correctement et être à jour. Il est important qu'il t'accompagne chaque jour à l'école ; son oubli pourrait entraîner une note disciplinaire.

La perte de ton journal de classe te vaudra 4 notes disciplinaires. Tu devras en racheter un nouveau avec l'obligation de le recopier entièrement.

• **Les notes au journal de classe**

L'accumulation de notes pédagogiques et/ou disciplinaires pourra conduire à la convocation de tes parents à l'école.

Quand tu auras 5 notes disciplinaires, tu seras convoqué pour une retenue.

Après 2 retenues, tu seras convoqué chez Madame la Directrice.

Les retenues seront organisées le mercredi après-midi.